European University Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

# La perception de la migration circulaire au Liban

*Fadia Kiwan*

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/14

**Série sur la migration circulaire**
*module politique et social*

Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et l'Union européenne (Programme AENEAS)

**CARIM**
**Consortium euro-méditerranéen pour**
**la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration circulaire**
**module politique et social**

**CARIM-AS 2008/14**

# La perception de la migration circulaire au Liban

Fadia Kiwan
Directrice de l'Institut des Sciences Politiques, Université Saint-Joseph - Beyrouth

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration circulaire préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors de deux rencontres organisées par le CARIM à Florence : *Le rôle de la migration circulaire dans la région Euro-Méditerranéenne (17 - 19 octobre 2007) et La migration circulaire à partir des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée: Expériences, Opportunités et Contraintes (28 - 29 janvier 2008).*
L'ensemble des papiers sur la migration circulaire est disponible à l'adresse suivante : www.carim.org/migrationcirculaire

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que
pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite
sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme
reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/
http://www.carim.org/Publications/
http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp

## CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

*Pour plus d'information*
Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafrasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

## Robert Schuman Centre for Advanced Studies

http://www.eui.eu/RSCAS/

## Résumé

Ce papier met en exergue la nouveauté du concept de la migration circulaire au Liban et analyse différents types de migration qui répondent de facto à cette notion (l'émigration libanaise vers l'Europe, l'Australie, l'Amérique… ainsi que la migration temporaire des travailleurs syriens vers le Liban). Axé sur les enjeux socio-politiques, le papier démontre comment l'absence d'une réflexion politique stratégique au Liban dans le domaine de la migration est largement liée à la crise politique libanaise. Le papier tient compte également des prises de position et des différents points de vue des autorités libanaises publiques à l'égard du phénomène.

## Abstract

This paper explores the conceptual novelty of circular migration in the Lebanese context, and analyses different types of migration that respond in a de facto manner to the notion of circularity (Lebanese emigration to Europe, Australia, America… as well as the Syrian workers' temporary migration to Lebanon). The paper also hints at the absence of a clear political line in the field of migration mainly because of the lingering Lebanese political crisis. Furthermore, it takes into account Lebanese public authorities' viewpoints and political stances.

## 1. Introduction

Il faut reconnaître que la notion de “migration circulaire” est tout à fait nouvelle dans le débat politique et social libanais. A prime abord elle induit à croire qu’elle consiste en un déplacement des immigrés d’un pays à l’autre dans une zone de destination. Ce cas de figure est d’ailleurs connu et est malheureusement fréquent parmi les immigrés clandestins, et ceux dont les papiers (visas) ont expiré et qui, ne pouvant les renouveler dans un premier pays d’accueil, se faufilent, s’infiltrent dans un autre pays d’accueil voisin. Il reste à savoir dans quelle mesure les autorités compétentes dans le premier pays d’accueil d’immigrés clandestins, s’appliquent à rapatrier les clandestins chez eux et n’affichent pas plutôt une complaisance et un laxisme à l’égard de la continuation de l’immigration clandestine vers d’autres pays limitrophes. Mais cela est déjà une autre question.

La définition de la “migration circulaire” comme « une migration contractuelle pour une période de travail à l’étranger au sein d’un projet spécifique dont la fin implique, par défaut, le retour de l’immigré dans son pays d’origine » est une définition tout à fait nouvelle au Liban, au niveau conceptuel, bien que le phénomène lui-même soit très répandu depuis bien longtemps. L’absence d’une véritable et franche politique à l’égard de la migration explique en partie l’étonnement rencontré auprès des politiciens et des divers échelons des administrations publiques concernées, à l’égard de cette notion.

## 2. Une genèse européenne du concept

Il semble que “l’invention conceptuelle” de la notion de migration circulaire revient à l’Europe qui est confrontée en même temps à deux phénomènes contradictoires: d’une part le flux de plus en plus intense d’immigrés en provenance du Sud en particulier- flux qui s’explique par la persistance de la crise économique dans les pays d’origine des immigrés, le manque d’emploi et de perspective d’avenir, les mauvaises conditions de vie des personnes et par l’attrait que l’Espace européen exerce en tant qu’espace de prospérité, de paix et d’aventure- et d’autre part la montée du mécontentement des pays d’origine des immigrés du fait que la main d’oeuvre, surtout qualifiée, les nouvelles générations, soient en train de fuir leurs pays d’origine et d’atterrir et s’implanter dans les pays de l’Union européenne, faisant perdre à leurs pays respectifs, une part, la plus qualifiée de leurs ressources humaines. Il s’agit de cette fameuse hémorragie de cerveaux ou en tout cas de cette hémorragie humaine dont souffrent et se plaignent les pays du sud.

Le dilemme est donc le suivant : les exigences et besoins de l’économie impliquent de faire appel à des travailleurs étrangers et la résidence prolongée de ces derniers, au-delà des besoins de l’économie crée des problèmes sociaux dans les pays d’accueil autant que dans les pays d’origine.

## 3. Les avantages de la migration circulaire

Les institutions communautaires européennes semblent avoir élaboré cette notion de migration circulaire qui répond à toutes ces préoccupations. D’une part le travailleur immigré n’est plus tenté de faire le parcours clandestin et de se dérober pour ne pas rentrer chez lui ou s’infiltrer dans un autre pays d’accueil voisin, les besoins de l’économie européenne sont satisfaits et le retour aux pays d’origine doit satisfaire les autorités nationales puisqu’il n’y a pas de perte définitive des ressources humaines nationales et que non seulement le travailleur immigré rentre chez lui mais il rentre avec des ressources, une expérience, une meilleure qualification, voire un plus grand capital social susceptible d’être réinvesti localement.

Il n'est plus besoin d'unifier des familles puisqu'elles resteront unies. De même, les membres de la famille profitent plus ou moins tous de cette plus value que constitue la période de la migration circulaire de l'un de ses membres, en particulier le père de famille.

## 4. Nouveauté de la notion de migration circulaire au Liban

Il est apparu dans nos recherches et dans les entretiens effectués avec divers responsables que Le Liban ne connaît pas la notion pour plusieurs raisons dont le fait qu'il n'y a pas jusqu'ici de réflexion publique méthodique et globale en vue de l'élaboration d'une politique publique libanaise en matière de migration. De même, le Liban est un pays qui est troublé, embarrassé par le phénomène de la migration dans les deux sens : l'émigration temporaire, de longue durée ou encore définitive de ses fils et l'immigration aussi bien régulière que clandestine qu'il a toujours connue mais qui est devenue alarmante au cours des trente deux dernières années en raison des guerres successives qui l'ont traversé et du laxisme à ses frontières, laxisme dont il est en partie responsable.

## 5. Plusieurs formes de migration répondent de facto à cette notion

Pourtant le phénomène de la migration circulaire- sans être nommé comme cela- est familier au Liban.

### 5.1 L'émigration en Afrique

En effet, une part assez importante de l'émigration des libanais relève de la migration temporaire, même si elle n'est pas encadrée et régulée ainsi dans les pays d'accueil. Comme nous l'avons déjà expliqué dans les précédents rapports, l'émigration des libanais est soit temporaire soit définitive suivant la destination qu'elle se fixe. L'émigration vers l'Afrique que le Liban a connue depuis les dernières décennies du 19ème siècle a toujours été perçue comme temporaire. Peu de libanais émigrés en Afrique ont pensé s'y fixer définitivement et y réunir leurs familles. Le modèle dominant pour l'émigration en Afrique subsaharienne est le déplacement du père de famille, souvent seul, vers l'Afrique alors que l'épouse et les enfants sont placés au Liban. Quant l'épouse accompagne le mari, les enfants sont placés dans des pensionnats c'est à dire – en internes dans les établissements scolaires.

### 5.2 L'émigration vers les pays arabes

L'émigration vers les pays arabes, nommément vers les pays du Golfe, et qui s'est accélérée au cours des dernières décennies, en raison de la prospérité du Golfe et de la crise économique concomitante au Liban- a elle aussi, était traditionnellement perçue comme temporaire. Autrefois, c'était les hommes seuls, les pères de famille qui s'y déplaçaient alors que la famille se fixait au Liban. Les dernières années ont témoigné d'une nouvelle tendance qui consiste en un regroupement de la famille dans les pays du Golfe où travaille le père en raison de la situation de sécurité instable au Liban. Mais malgré cela, il est permis de croire que, à la fois chez les Libanais en migration temporaire dans le Golfe, et chez les responsables des pays du Golfe eux mêmes, il ne viendrait pas à l'esprit de se fixer définitivement dans le pays de destination, la période de la migration fut-elle longue.

### 5.3 L'émigration vers l'Amérique

Par contre, l'émigration des libanais vers les deux Amériques (Amérique du Nord – Canada et Etats Unis) et pays d'Amérique latine et l'Australie a toujours été perçue par les partants et les restants comme un départ définitif, une sorte de rupture. De génération en génération, moins de gens reviennent au Liban. Cette tendance dépend en partie de la politique des pays d'accueil eux-mêmes.


CARIM-AS No.2008/14 © 2008 EUI, RSCAS

### 5.4 L'émigration vers l'Europe

Enfin, l'émigration vers l'Europe est très ambiguë. On ne peut pas la situer facilement parce qu'elle dépend des politiques d'accueil et des différentes catégories d'immigrés libanais qui s'orientent vers l'Europe. L'émigration familiale vers l'Europe est alarmante. Elle a caractérisé les années 1975-1990. Le mouvement de retour timide qui s'est enclenché à partir de 1990 a été freiné par la détérioration des conditions de sécurité au Liban et par la montée de la crise économique.

## 6. L'Immigration au Liban

Le Liban est également familier de l'immigration temporaire, migration circulaire par excellence sans en avoir le nom. Il s'agit en particulier de deux catégories de travailleurs temporaires qui s'orientent vers le Liban et que le Liban accueille sans avoir de politique élaborée à leur égard: les travailleurs immigrés asiatiques et africains non qualifiés qui sont le plus souvent dans des emplois domestiques à domicile ou ouvriers souvent non qualifiés dans les entreprises agricoles, industrielles, dans la construction et dans le secteur des services, et les travailleurs immigrés syriens.

### 6.1 L'immigration des travailleurs asiatiques et africains

L'affluence de cette main d'oeuvre a été progressivement l'objet d'une réglementation de plus en plus sophistiquée. On pourrait parler d'une politique implicite dissuasive à leur égard. Le travailleur immigré en question ne peut obtenir un visa que si un résident au Liban "le fait venir". Les gens parlent simplement mais grossièrement de "commander un domestique". Les agences de recrutement sont nombreuses à se placer dans cette médiation entre des familles ou des patrons d'entreprises résidant au Liban et ayant besoin de travailleurs et d'autres agences dans les pays d'origine des immigrés font le relais et effectuent généralement un recrutement sur place.

Les travailleurs immigrés non qualifiés ne peuvent en aucun cas invoquer le regroupement de famille pour faire venir leurs époux(es), enfants ou parents. L'immigration de ces gens est temporaire parce que de part et d'autre du contrat, les deux parties n'envisagent que le séjour temporaire. Les patrons de ces travailleurs n'envisagent pas de les embaucher indéfiniment ou de les intégrer. De leur côté aussi, les travailleurs immigrés sont toujours impatients de rentrer chez eux de temps en temps pour y ramener des ressources, des produits sophistiqués de consommation et surtout pour utiliser leurs acquis au Liban afin d'améliorer, voire transformer leur vie, la vie de leurs familles et leur statut social chez eux.

### 6.2 L'immigration des ouvriers syriens

La deuxième catégorie de travailleurs temporaires au Liban est celle des ouvriers syriens qui résident d'une manière intermittente au Liban, y travaillent mais rentrent souvent chez eux et ramènent ressources et produits de consommation qui ne sont pas faciles à trouver ou à prix accessibles en Syrie. Cette catégorie de travailleurs immigrés est familière depuis les années soixante du siècle dernier, mais sa résidence au Liban n'a jamais été régulée pour des raisons politiques en particulier.

En réalité, au terme d'un processus assez flou de formation de l'Etat, en Syrie comme au Liban, les autorités libanaises et celles syriennes ont traditionnellement affiché un laxisme quant à la veille sur les frontières et à l'application des lois concernant la circulation des personnes entre les deux pays. L'économie libérale au Liban, face à l'économie socialiste – c'est le moins qu'on puisse dire- a toujours encouragé la migration de travailleurs syriens au Liban beaucoup plus que l'inverse. Le coût de la vie en Syrie, étant de loin inférieur à ce qu'il est au Liban- en raison de la politique de soutien

public à beaucoup de produits de consommation, le contrôle des changes[1], le système socialiste de prestations sociales- les travailleurs syriens immigrés au Liban ont toujours eu tendance à travailler dans l'un et dépenser dans l'autre pays. La proximité a de son côté permis, voire facilité le retour fréquent des ouvriers syriens chez eux. Leur séjour au Liban est perçu par eux comme par les libanais qui les embauchent, comme temporaire. L'immigration des ouvriers syriens au Liban correspond, elle aussi, au modèle de la migration circulaire, à la manière de la migration circulaire des travailleurs asiatiques et subsahariens.

### 6.3 L'immigration de la bourgeoisie et des intellectuels syriens

Cependant, il faut signaler des catégories d'entrepreneurs, commerçants, professions libérales et intellectuels syriens qui circulent vers le Liban avec un autre itinéraire, avec l'intention souvent manifeste, de s'y fixer. Là aussi, la proximité encourage à faire ce choix, parce que l'on peut ainsi profiter des avantages que le climat libéral du Liban offre tout en restant proche de l'intérieur syrien.

La migration de ces catégories sociales syriennes a été perçue autrement par le Liban que pour les travailleurs immigrés. Ces catégories étaient encouragées, bien accueillies par le système économique et même par le système social libanais. Cette attitude réceptive a encouragé les immigrés appartenant à ces catégories sociales et professionnelles à s'orienter vers le Liban et à s'y fixer.

## 7. La souveraineté nationale libanaise et le « retour » des frontières

Avec le retour de la tendance à rétablir la souveraineté nationale libanaise et avec les efforts grandissants des départements d'Etat concernés, Ministère du travail et Direction de la sûreté générale- la régulation de la migration au Liban, de travailleurs asiatiques, subsahariens, arabes- égyptiens, soudanais- et en particulier syriens- est devenue prioritaire. Elle est aujourd'hui au cœur des préoccupations des responsables susmentionnés. Depuis quelques années, des efforts sont déployés d'une part pour renouveler les réglementations au vu des exigences des conventions internationales ratifiées par le Liban et à la montée de la sensibilité de l'opinion publique à l'égard des droits fondamentaux des travailleurs immigrés, et d'autre part, pour s'assurer de la bonne application des réglementations prévues par les lois, décrets et décisions ministérielles.

## 8. Absence d'une réflexion politique stratégique

Notre enquête auprès de certains responsables politiques et agents administratifs directement responsables nous a montré : l'absence quasi-totale de réflexion stratégique chez les décideurs politiques, le regard tourné vers la question étant imprégné d'une vision politicienne : la migration asiatique et subsaharienne est affrontée avec l'assurance de celui qui est convaincu qu'elle est temporaire, ces gens là ne pouvant pas s'intégrer au Liban. Ce qui n'est pas tout à fait exact. Quant à la migration des travailleurs syriens, elle est vue à travers une grille politique. On doit mettre en place une régulation ferme, restrictive, disent les uns, il faut organiser le séjour au Liban des « frères syriens travailleurs au Liban qui profitent à l'économie libanaise » disent les autres.

## 9. Préoccupation des responsables administratifs

Au niveau des hauts cadres des administrations publiques, nos entretiens nous ont dévoilé une prise de conscience et un début d'action pour affronter les problèmes soulevés par la migration temporaire de travailleurs étrangers. Là aussi, nous avons constaté une distinction chez nos interlocuteurs entre les travailleurs immigrés en général et les travailleurs immigrés syriens. Le séjour au Liban de la première

[1] Le dollar US vaut 50 livres syriennes, malgré la levée toute récente de ce contrôle.

catégorie est réglementé par les lois, quoique ces réglementations nécessitent une révision. Elle est déjà en cours, nous assurent certains. Pour la deuxième catégorie, l'absence initiale d'une réglementation et la dimension éminemment politique que prend la question dans le contexte actuel, rendent difficile mais urgente la tâche de mise en place d'une telle réglementation.

## 10. Confusion entre temporaire et circulaire

D'une manière générale, la migration de travailleurs étrangers est perçue comme naturellement temporaire chez les autorités publiques, la notion de migration circulaire étant inconnue d'eux initialement mais elle est bien accueillie. Les responsables reconnaissent même que cette notion suppose l'adoption d'une politique générale, impliquant des textes de lois qui définissent à la fois des conditions aisées pour l'accueil des travailleurs étrangers et des conditions restrictives vis-à-vis du prolongement de leur séjour au Liban au-delà de leur contrat de travail. D'ailleurs, les lois en vigueur n'accordent pas de séjour long ni de reconduction d'un permis de séjour au Liban si l'intéressé ne justifie pas d'un emploi, donc l'intervention et la garantie d'un employeur.

Les responsables publics rencontrés n'ont pas semblé être au courant de la communication européenne sur la migration circulaire. Il faut signaler dans ce cadre que les pouvoirs publics directement impliqués dans le processus de partenariat avec l'Union européenne sont la Présidence du conseil et les Ministères de l'Economie et des Finances, alors que les ministères qui gèrent les problèmes des travailleurs immigrés au Liban sont les Ministères du travail, le Ministère de l'intérieur – partiellement – et la Direction générale de la sûreté générale. Des efforts restent à faire pour assurer une plus grande coordination entre les différents pouvoirs publics dans ce domaine.

## 11. Une coordination interministérielle qui s'améliore

S'agissant des travailleurs immigrés asiatiques surtout, il est apparu que du progrès a déjà été réalisé dans la coordination entre le Ministère du Travail et la Sûreté générale libanaise d'une part et les autorités compétentes dans deux pays au moins, le Sri Lanka et les Philippines pour mieux organiser le séjour et les conditions de départ du pays d'origine et de retour du Liban, des travailleurs immigrés de ces deux pays.

## 12. Les pressions internationales et diplomatiques

Les autorités publiques libanaises sont pressées par des organisations internationales, des organisations humanitaires et des ONG libanaises pour s'appliquer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des immigrés (OIT, CRJ, CARITAS etc..) Des incidents survenus lors de la guerre de Juillet 2006 ont hâté un processus de négociation entre le Ministère du Travail et ces différents interlocuteurs. Un projet de loi est en gestation pour organiser l'arrivée au Liban, le séjour et le travail de l'immigré de manière à protéger les deux parties : les travailleurs eux-mêmes et les familles qui les accueillent. Il s'agit surtout du travail domestique.

## 13. Un effort de réglementation

Un processus d'élaboration d'une nouvelle loi qui réglemente le travail domestique des immigrés a été engagé et les agences de recrutement ont été invitées à y participer. Toutefois les premiers échanges n'ont pas abouti à une entente sur le texte du projet de loi. Les agents administratifs qui ont accompagné ce processus nous ont confié que les organisations internationales veulent appliquer des standards qui ne sont pas réalistes et qui sont abusifs à l'égard des familles libanaises.

## 14. Distinction suivant la catégorie sociale des immigrés : Bourgeoisie, intellectuels et ouvriers

Le Ministère du travail distingue entre différentes catégories de travailleurs immigrés et accorde le droit de réunir sa famille aux travailleurs des catégories 1 et 2 et la refuse aux catégories de travailleurs non qualifiés. Les catégories supérieures n'affrontent pratiquement pas de problème. Elles sont bien accueillies et bien traitées. Elles n'ont pas de revendications. Leurs effectifs ne sont pas nombreux.

Ce sont les travailleurs non qualifiés et les saisonniers- cette catégorie s'applique aux travailleurs syriens jusqu'ici parce qu'ils entrent sans visa, travaillent sans permis et sans contrat même temporaire- qui semblent nécessiter une réflexion publique. Cette réflexion est déjà entamée, elle a besoin d'être disciplinée, de devenir méthodique, de s'inscrire dans une politique publique globale.

## 15. La migration des travailleurs est absente de l'agenda des syndicats

Toutefois, les syndicats des travailleurs au Liban, et principalement la CGTL[2], n'ont pas inscrit la question de la main d'œuvre immigrée sur leurs agendas. Les associations d'affaires exercent une pression occulte sur les décideurs pour éviter toute hausse dans le coût du travail immigré. Il est couramment reconnu que les milieux d'affaires libanais profitent de l'absence d'organisation de la main d'œuvre non qualifiée immigrée, tout comme d'ailleurs ils profitent de la main d'œuvre non qualifiée et même qualifiée palestinienne résidant au Liban et qui n'est pas régulée largement par les lois jusqu'ici. Il s'agit ici et là de main d'œuvre bon marché qui profite aux entreprises et qui tend à baisser le coût du travail humain. Il faut remarquer qu'il y a de plus en plus de revendications concernant l'octroi aux palestiniens vivant au Liban de droits économiques et sociaux, ce qui pousse au cœur du débat, la question de la réglementation du travail des réfugiés palestiniens au Liban. De même, il y a une montée de demandes de réglementation de l'entrée, du séjour et du travail des immigrés syriens au Liban.

## 16. Pas de vie associative pour les immigrés

D'autre part, il faut signaler qu'il n'y a pas d'association d'immigrés qui fonctionne légalement au Liban, ni illégalement non plus d'ailleurs. Les problèmes qui sont affrontés par les travailleurs immigrés sont pris en charge par des ONG internationales et nationales. Caritas occupe une place privilégiée dans l'action de lobbying en faveur de l'amélioration des conditions de travail des travailleurs immigrés, en même temps que les services en nature qu'elle leur fournit. Caritas s'occupe surtout des travailleurs afro-asiatiques.

Le syndicat des agences de recrutement de travailleurs immigrés, quant à lui, est encore assez faible et n'arrive pas à s'organiser- intérieurement- dit un de nos interlocuteurs, pour pouvoir exercer une quelconque pression et peser dans la balance.

Toutefois, ce même interlocuteur précise que la notion de migration circulaire s'applique plutôt aux travailleurs syriens qui travaillent au Liban d'une manière temporaire mais non encore organisée et qui ne sont pas soumis à une quelque réglementation légale.

[2] Confédération générale des travailleurs libanais.


CARIM-AS No.2008/14 © 2008 EUI, RSCAS

## 17. L'immigration iraquienne clandestine

Par ailleurs, une nouvelle question s'ajoute au dossier de la migration au Liban avec l'amplification de la migration régulière mais surtout clandestine iraquienne au Liban. En effet, une source bien informée à la Sûreté générale libanaise a fait remarquer que le nombre des iraquiens qui entrent au Liban d'une façon illégale augmente de jour en jour. Même ceux qui sont rentrés à l'origine "légalement" c'est à dire avec un visa touristique, disparaissent après un certain moment et leur situation devient illégale. L'Ambassade d'Iraq au Liban parle de quelque 100 000 iraquiens au Liban. Selon notre source, 10 % de ces iraquiens investissent au Liban et détiennent des capitaux alors que la plus grande majorité constituent un véritable problème qui se rajoute aux problèmes déjà assez nombreux de la société libanaise.

Toujours selon cette source, la Sûreté Générale avait fixé un délai de Mars à Mai 2007 pour que tous ceux qui étaient en situation irrégulière au Liban puissent se présenter devant les autorités compétentes afin de régulariser leur situation. Très peu de gens se sont présentés, les autres ont disparu dans la nature …

A signaler que la guerre de Juillet 2006 avait poussé un nombre important d'iraquiens à quitter le Liban. Mais l'affluence des iraquiens a recommencé après la fin de cette guerre.

Par ailleurs, notre source d'information considère aussi que le laxisme des frontières entre l'Iraq et la Syrie est une source importante de l'afflux des iraquiens vers le Liban. Un visa d'entrée exigé des iraquiens aux frontières iraqo-syriennes pourrait contribuer à diminuer le nombre de ceux qui traversent la frontière syrienne pour s'installer au Liban.

D'après cette source, le UNHCR, contrairement au Protocole d'Accord signé avec lui au sujet de la migration illicite, inscrit les noms de tous les Iraquiens qui entrent au Liban y compris ceux qui sont entrés d'une façon régulière ou légale. Or Cette catégorie de personnes est soumise à la loi libanaise qui porte sur les étrangers résidents au Liban. Selon notre source, l'inscription de ces iraquiens sur les listes du UNHCR pourrait exercer, en quelque sorte, une pression sur les autorités libanaises pour leur trouver une solution (UNHCR a déjà inscrit dans cette catégorie de migrants 17000 iraquiens) surtout que le rapatriement de ces iraquiens dans un pays tiers n'est pas une chose facile. Sur un nombre de 1000 personnes, 60 sont rapatriés. Donc le UNHCR n'est vraiment pas en mesure de pouvoir résoudre le problème.

D'ailleurs même les responsables de la Commission de l'Union européenne dans leurs réunions avec les représentants de la Sûreté générale essayent d'exercer une pression sur les autorités libanaises afin de trouver une solution aux iraquiens. Il semble qu'il y ait une crainte réelle que les immigrés clandestins au Liban ne cherchent à poursuivre leur chemin en direction de l'Europe, toujours suivant l'entretien avec notre source d'information.

## 18. Le suivi des problèmes des travailleurs asiatiques

Concernant les travailleurs asiatiques au Liban, un entretien avec un autre responsable à la Sûreté Générale, précise qu'il y a un accord entre la Sûreté générale et Caritas pour régler les problèmes de ceux et celles qui sont victimes d'abus et de violence. Quelques cas ont été résolus par la Sûreté générale. Mais selon lui, les cas ne sont pas énormes et sont parfois "gonflés" par les ONG.

## 19. Un regard politique différencié sur l'émigration et l'immigration

Les partis politiques libanais ne se sont pas intéressés directement à la question de la migration et elle n'est pas inscrite sur les agendas politiques. Mais il y a souvent de vagues allusions dans les différents discours politiques à l'émigration des libanais qui s'intensifie avec la persistance des crises, politiques,

économique et de la sécurité, surtout l'émigration des jeunes qui menace de vider le pays de ses ressources humaines.

Quant à l'immigration, elle est perçue différemment par les milieux politiques dans leur ensemble, suivant si elle est une immigration de main d'œuvre afro-asiatique ou une immigration de syriens et d'iraquiens.

La première est traitée comme une question sociale et humanitaire, dans le meilleur des cas, la deuxième est perçue comme éminemment politique et suscite des réactions différentes suivant l'éventail assez large des sensibilités politiques, idéologiques et confessionnelles au Liban : cela va de l'intérêt très vif, à l'ignorance totale, à la réaction chauvine et discriminatrice.

Le laxisme aux frontières libanaises surtout libano-syrienne, et le contentieux politique actuel avec la Syrie mettent la question de la migration circulaire au cœur du débat politique sur la normalisation des rapports avec la Syrie. Pour les autorités politiques libanaises cette dernière question passe par la délimitation des frontières entre les deux pays et l'échange de missions diplomatiques entre eux.

## 20. Conclusion

D'une manière générale, nous avons constaté dans nos divers entretiens avec des responsables des Ministères concernés, des ONG- directement impliquées, et du bureau de la OIT, qu'il y a une véritable prise de conscience au niveau des agents et hauts cadres des ministères concernés, une mobilisation assez forte des milieux associatifs libanais et surtout humanitaires, mais à l'exception des deux initiatives précitées, la création d'une unité pour réguler l'entrée, le séjour et le travail des immigrés syriens, unité qui semble paralysée, et la formation de la commission multilatérale pour élaborer un contrat commun pour les travailleurs immigrés afro-asiatiques et qui accuse de grands divergences en son sein, les autorités publiques ne se sont pas appliquées à la tâche d'élaborer une politique nationale globale en matière de migration, la notion de migration circulaire étant, rappelons le, inconnue en tant que telle jusqu'ici. L'insertion de cette notion dans les divers entretiens de notre équipe avec les responsables pourrait susciter une réflexion plus rationnelle et en tout cas plus stratégique à l'échelle des autorités libanaises, l'exemple européen souvent cité par l'équipe, comme un exemple encourageant.[3]

Ce relatif manque d'intérêt politique pour la question de la migration, circulaire fut-elle ou autre, et son absence du débat politique libanais- revient largement à la persistance de la crise politique au Liban, à la rupture du consensus national sur des questions politiques fondamentales et à l'ensemble des problèmes de sécurité qui continuent d'agiter le Liban depuis l'automne 2004, pour ne pas dire depuis 1975 !

D'après nous, la migration circulaire est justement la formule magique qui pourrait régler en partie le problème de la migration irrégulière ou plus exactement, la migration non réglementée de certaines catégories de travailleurs immigrés, nommément syriens et iraquiens. Mais elle ne pourrait en elle-même régler le problème de l'immigration clandestine. Il s'agit souvent de personnes et de familles traquées par les conflits armés et qui sont en quête non seulement d'un travail mais aussi d'un lieu de vie saine et sereine. D'autre part, les besoins de l'économie libanaise ne justifient pas toujours l'immigration de travailleurs. Dans ce domaine, la situation libanaise n'est pas comparable à celle des grands pays européens qui attirent une main d'œuvre immigrée nombreuse.

En réalité, la notion de migration circulaire concerne visiblement surtout les travailleurs immigrés non qualifiés surtout. Quant à la fuite des cerveaux, elle suscite manifestement une autre attitude. L'immigration à la recherche d'un travail ne doit pas occulter une autre immigration, à la recherche

[3] Il est prévu de présenter cette notion de migration circulaire par des étudiants libanais lors des « journées du voisinage » qui seront organisées par la Délégation de l'UE en collaboration avec l'ISP à l'USJ en Novembre 2007.

d'une vie meilleure, d'horizons plus larges. Cette dernière immigration est celle des personnes qualifiées et des familles aisées qui sont attirées par la qualité de vie et non pas seulement par les opportunités de travail qu'offrent certains pays occidentaux et en particulier en Europe.

Pour leur part, les pays du Sud de la Méditerranée ne se plaignent pas de l'immigration temporaire ou circulaire de leurs travailleurs non qualifiés, mais de celle – souvent définitive- de leurs ressources humaines les plus qualifiées.

L'Europe a-t-elle une même attitude à l'égard de ces deux catégories différentes d'immigrés ?

## Références bibliographiques

Sigma Huda, « Integration of the Human Rights of Women and a Gender Perspective », Report of the special Rapporteur on the human rights of the victims of trafficking in persons, especially women and children, Mission of September 2005, reported on February 20th, 2006

Actes de la table ronde organisée sur « La conscientisation sur la situation des travailleurs à domicile immigrés au Liban », 2006

Danielle Khayyat, « Les frontières libano-syriennes », ANNAHAR, quotidien libanais, 5/1/2006

Sabine Oueiss, « Les travailleurs syriens au Liban », ANNAHAR, quotidien libanais, 14/5/2005

« L'émigré », Publication de la Direction Générale des Libanais d'Outremer au Liban, Ministère des affaires étrangères, Liban, 2004

« Le chômage et l'émigration et les travailleurs étrangers au Liban : Des chiffres inquiétants », ANNAHAR, quotidien libanais, 10/2/2001.

Mounzer Sobhi Yagghi, « Le taux des travailleurs syriens au Liban : questions et réponses », ANNAHAR, quotidien libanais, 25/1/2001.

Ray Jreidini, « Les femmes migrantes qui travaillent au Liban », 2001

Actes des trois séminaires sur « l'émigré libanais », organisés par la Direction Générale des Libanais d'Outremer, Publication de la Direction Générale des Libanais d'Outremer- Ministère des affaires étrangères, Liban, 1998.

## Entretiens effectués pour la rédaction du rapport

- Entretien avec un haut responsable à la Sûreté Générale, Septembre 2007
- Entretien avec un responsable du Ministère du Travail, Septembre 2007
- Entretien avec un responsable du Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail, Liban, Septembre 2007
- Entretien avec Maître Roland Tawk, Comité pastoral pour les migrants afro-asiatiques, Septembre 2007